

Annexe 3

Choix des cycles par direction

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Direction	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
									Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
												Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°1	Transverse				Tous agents par défaut	Variables entre 8h et 19h30	0		1 semaine	lundi au vendredi avec repos fixe	5	2	0	25	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail entre 11h30 et 14h30	07:54	204	1611:36:00	1607:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (Cabinet)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°2	Cabinet de la Maire. Cycle unique		Huissiers		7h30/ 15h30 ou 12h/20h00	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	15	1	25	2	30 min hors temps de travail	07:30	214	1605:00:00	1607:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DAC)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
Horaires variables spécifiques																						
N°3	DAC 1		DAC 1 HV Spécificité : certains jours de la semaine les agents peuvent être exemptés de plages fixes. Ces jours là, les agents sont tenus d'effectuer au moins 4h de travail	Agents des bibliothèques	Prise de service entre 8h et 10h, fin de matinée au plus tôt 11h30. Reprise au plus tard à 14h30, fin au plus tôt à 16h, au plus tard à 19h30.	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	25	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:52	204	1604:48:00	1607:00:00	1607:00:00
N°4	DAC 2		DAC 2 HV Spécificité : certains jours de la semaine les agents peuvent être exemptés de plages fixes. Ces jours là, les agents sont tenus d'effectuer au moins 4h de travail	Agents des bibliothèques		1	Travail au moins 10 samedis, dimanches ou nuit par an	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi ou dimanche lundi	5	2	0	25	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:46	204	1584:24:00	1586:00:00	1607:00:00
N°5	DAC 3		DAC 3 HV Spécificité : certains jours de la semaine les agents peuvent être exemptés de plages fixes. Ces jours là, les agents sont tenus d'effectuer au moins 4h de travail	Agents des bibliothèques		2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an / travail en milieu contraignant	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi ou dimanche lundi	5	2	0	25	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:40	204	1564:00:00	1565:00:00	1607:00:00
N°6	DAC 4		DAC 4 Atelier Beaux-Arts HV	Réseau des atelier Beaux-Arts	Prise de service entre 7h45 et 10h, fin de matinée au plus tôt 11h30. Reprise au plus tard à 14h30, fin au plus tôt à 16h, au plus tard à 23h00.	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	25	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:52	204	1604:48:00	1607:00:00	1607:00:00
N°7	DAC 5		DAC 5 Atelier Beaux-Arts HV	Réseau des atelier Beaux-Arts		1	alternance matin/après-midi ou horaires décalés	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	25	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:46	204	1584:24:00	1586:00:00	1607:00:00
N°8	DAC 6		DAC 6 Conservatoires HV Spécificité : certains jours de la semaine les agents peuvent être exemptés de plages fixes. Ces jours là, les agents sont tenus d'effectuer au moins 4h de travail	CMA et CRR	CRR : journée avec prise de service au plus tôt à 7h45 et fin à 20h, ou soir avec prise de service au plus tôt à 13h30 et fin à 23h. CMA : journée avec prise de service au plus tôt à 8h30 et fin de service au plus tard à 20h00 (les autres bornes sont de l'HV classique journée) ou soir avec prise de service au plus tôt à 12h et fin à 22h30.	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	25	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:52	204	1604:48:00	1607:00:00	1607:00:00
N°9	DAC 7		DAC 7 Conservatoires HV Spécificité : certains jours de la semaine les agents peuvent être exemptés de plages fixes. Ces jours là, les agents sont tenus d'effectuer au moins 4h de travail	CMA et CRR		1	Travail au moins 10 samedis, dimanches ou nuit par an	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi ou dimanche lundi, ponctuellement le 2ème repos est pris un autre jour que le lundi	5	2	0	25	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:46	204	1584:24:00	1586:00:00	1607:00:00
N°10	DAC 8		DAC 8 Conservatoires HV Spécificité : certains jours de la semaine les agents peuvent être exemptés de plages fixes. Ces jours là, les agents sont tenus d'effectuer au moins 4h de travail	CMA et CRR		2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi ou dimanche lundi, ponctuellement le 2ème repos est pris un autre jour que le lundi	5	2	0	25	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:40	204	1564:00:00	1565:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DAE)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°11	DAE 2		Bourse du travail	Entretien des locaux	6h/14h05(13h05 le vendredi)	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	2	1	25	2	1 heure hors temps de travail	06:53	227	1562:31:00	1565:00:00	1607:00:00
N°12	DAE 3		Bourse du travail	Equipe accueil et surveillance	8h/16h05 ou 15h55/23h	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	17,5	1	25	2	30 minutes hors temps de travail	07:12	211,5	1522:48:00	1523:00:00	1607:00:00
Cycle annualisé																						
N°13	DAE 1		Ecoles supérieures d'art	Agents d'entretien et maintenance	NC	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	0	1	25	2	1 heure hors temps de travail	08:05	194	1568:10:00	1565:00:00	1607:00:00
Horaire variable spécifique																						
N°14	DAE 4		DAE Bureau des marchés de quartier	Contrôleurs de marchés	Prise de service entre 8h et 8h30, fin de plage du matin au plus tôt 12h30. Reprise au plus tard à 14h, fin au plus tôt à 16h30, au plus tard à 19h30.	2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an	1 semaine	travail fréquent le samedi et régulier le dimanche. Les repos sont placés en semaine	5	2	0	25	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail entre	07:40	204	1564:00:00	1565:00:00	1607:00:00
N°15	DAE 5		DAE BVE	Tous agents par défaut	Le samedi prise de service au plus tôt à 10h, fin au plus tôt à 19h et au plus tard à 22h.	2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an	1 semaine	Repos fixe dimanche lundi	5	2	0	25	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:52	204	1604:48:00	1565:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DASCO)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail														
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos		Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°16	DASCO1	2-52-700	AAAS	AAAS en école	11h25/18h30 avec pause méridienne de durée non homogène (8h15-18h30 en semaine extrascolaire)	4	Variations saisonnières importantes	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	9	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	07:00	220	1540:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°17	DASCO2		Animateurs des administrations parisiennes	Ramponneau Patay	Prise de service au plus tôt à 9h30, fin au plus tard à 17h30 ; 9h/18h en semaine extrascolaire	2	Variations saisonnières importantes	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	15	1	25	2	45 minutes hors temps de travail une fois par semaine. Le reste du temps incluse dans le temps de travail	07:24	214	1583:36:00	1565:00:00	1607:00:00
N°18	DASCO3		Responsables éducatifs Ville		Prise de service au plus tôt à 9h45, fin au plus tard à 18h30 ; 8h15/18h30 en semaine extrascolaire	2	Variations saisonnières importantes	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	20	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:37	209	1591:53:00	1565:00:00	1607:00:00
N°19	DASCO5		ASEM	En école	7h45/16h45 (15h45h le mercredi) ou 08h15h/17h15h (16h15 le mercredi)	2	Travail auprès d'enfants de moins de 6 ans	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:48	201	1567:48:00	1565:00:00	1607:00:00
N°20	DASCO7		ATE	Gardiens non logés /4j	7h00/19h	1	travail à pénibilité physique et horaires de journée	1 semaine	Travail du lundi au vendredi avec un JRTT intégré placé en semaine entre le lundi et le vendredi	4	2	1	17	1	25	2	2 heures hors temps de travail	10:00	160	1600:00:00	1586:00:00	1607:00:00
N°21	DASCO8		ATE	Gardiens non logés 5j	7h00/16h (15h un jour par semaine)	1	travail à pénibilité physique et horaires de journée	1 semaine	travail du mardi au Samedi	5	2	0	25	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:48	204	1591:12:00	1586:00:00	1607:00:00
N°22	DASCO9		ATE	Ecole	7h00/15h45 ou 8h45/17h30 (9h15-18h le mercredi)	1	travail à pénibilité physique et horaires de journée	1 semaine	Repos le mercredi et le dimanche	5	2	0	25	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:48	204	1591:12:00	1586:00:00	1607:00:00
N°24	DASCO10		ATEE EMOP		7h45/11h45-12h15/16h09	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	0	1	25	2	30 minutes hors temps de travail	07:54	199	1572:06:00	1565:00:00	1607:00:00
Cycles annualisés en année scolaire																						
N°23	DASCO4		ATEE	Maintenance des bâtiments	7h/18h	1	travail à pénibilité physique et horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	0	1	25	2	30 minutes hors temps de travail	08:09	195	1589:15:00	1586:00:00	1607:00:00
N°25	DASCO11		ATEE	Entretien, avec restauration	7h/18h	1	travail à pénibilité physique et horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	0	1	25	2	30 minutes hors temps de travail	08:09	195	1589:15:00	1586:00:00	1607:00:00
N°26	DASCO12		ATEE	Entretien, sans restauration	7h/18h	1	travail à pénibilité physique et horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	0	1	25	2	30 minutes hors temps de travail	08:09	195	1589:15:00	1586:00:00	1607:00:00
N°29	DASCO15		ATEE	Restauration	6h/19h	2	Travail en milieu contraignant et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	0	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:02	195	1566:30:00	1565:00:00	1607:00:00
N°27	DASCO13		ATEE	Gardien de nuit	20h/6h ponctuellement 9h/16h	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	1 semaine	?	4	2	1	0	1	25	2	incluse dans le temps de travail	09:52	156	1539:12:00	1502:00:00	1607:00:00
Régime d'équivalence horaire (article 8 du décret 2000-815) et cycle annualisé en année scolaire																						
N°28	DASCO14		ATEE	Agents d'accueil logés	6h/19h	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	0	1	25	2	30 minutes hors temps de travail	08:44	195	1703:00:00	1703:00:00	1607:00:00
Régime d'équivalence horaire (article 8 du décret 2000-815) et cycle annualisé en année civile																						
N°30	DASCO6		ATE	Gardiens logés	7h/19h.	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	0	1	25	2	2 heures 30 hors temps de travail	09:30	189	1795:30:00	1795:30:00	1607:00:00
Horaire variable spécifique																						

N°31	DASCO 16		DASCO Action collégien		Prise de service entre 8h30 et 11h30 , fin de plage du matin au plus tôt 13h . Reprise au plus tard à 15h , fin au plus tôt à 16h30 , au plus tard à 21h30 . Le mercredi la plage fixe matin est 10h30/12h et la plage fixe après-midi 13h/14h30 . Le samedi, prise de service entre 9h et 14h , fin de service entre 14h et 20h	4	Variations saisonnières importantes (cycle lié au calendrier scolaire, avec un changement d'amplitude hebdomadaire égal ou supérieur à 10h ou un changement d'amplitude quotidienne supérieur à 2h) et planning en journée discontinue figurant des temps non-travaillés d'une durée importante au sein d'une même journée	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	25	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail entre	07:27	204	1519:48:00	1523:00:00	1607:00:00
N°32	DASCO 17		DASCO Coordonnateurs SCAP	SDES/SCAP Coordonnateurs des cours d'adulte à Paris	Prise de service entre 8h30 et 10h30 , fin de plage du matin au plus tôt 12h . Reprise au plus tard à 15h , fin au plus tôt à 16h30 , au plus tard à 21h30 . Le samedi, prise de service entre 9h et 13h ,	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	25	1	25	2	30 min au minimum hors temps de travail	07:52	204	1604:48:00	1607:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DASES)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Borner horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	Journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaire	JRTT intégrés										
N°31	T3DASES1		CMS CeGIDD Centre de santé sexuelle, Eastman		Prise de service au plus tôt 8h30, fin au plus tard 19h15	1	Travail au moins 10 samedis, dimanches ou nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi (samedi matin ponctuel)	5	2	0	28	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:53	201	1584:33:00	1586:00:00	1607:00:00
N°32	T3DASES2		Paris Espace Cancer, centres de santé sauf Eastman, BSS, CMS Boursault		Prise de service au plus tôt 8h15, fin au plus tard 20h	0	0	1 semaine	travail du lundi au vendredi (samedi matin ponctuel)	5	2	0	25,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:53	203,5	1604:15:30	1607:00:00	1607:00:00
N°33	T3DASES3		DFAS	AT et ATP	7h58/12h00-12h45/16h29 ou 12h14-20h	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	27,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:46	201,5	1564:59:00	1565:00:00	1607:00:00
N°34	T3DASES4		Service social scolaire	CES, ASE, SMS	8h30/12h30-13h15/17h21 (16h21 une fois par semaine)	4	Travail itinérant sur un cycle dépendant du calendrier scolaire avec horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	36	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:54	193	1524:42:00	1523:00:00	1607:00:00
N°35	T4 DASES 1	0_52_705	EPASE	services restauration	fonctionnement 24h sur 24	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	2,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	07:05	226,5	1604:22:30	1607:00:00	1607:00:00
N°36		0_52_730			fonctionnement 24h sur 24	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	15	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	07:30	214	1605:00:00	1607:00:00	1607:00:00
N°37		0_52_750			fonctionnement 24h sur 24	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	24	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	07:50	205	1605:50:00	1607:00:00	1607:00:00
N°38		0_52_800			fonctionnement 24h sur 24	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	08:00	200,5	1604:00:00	1607:00:00	1607:00:00
N°39	T4 DASES 2	1_52_700	EPASE	Service restauration	fonctionnement 24h sur 24	1	Travail au moins 10 samedis, dimanches ou nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	2,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail (20 minutes). Dans le cas contraire : 30 minutes	07:00	226,5	1585:30:00	1586:00:00	1607:00:00
N°40		1_52_715			fonctionnement 24h sur 24	1	Travail au moins 10 samedis, dimanches ou nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	10,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail (20 minutes). Dans le cas contraire : 30 minutes	07:15	218,5	1584:07:30	1586:00:00	1607:00:00
N°41		1_52_730			fonctionnement 24h sur 24	1	Travail au moins 10 samedis, dimanches ou nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	17,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail (20 minutes).	07:30	211,5	1586:15:00	1586:00:00	1607:00:00
N°42	T4 DASES 3 et 4	2_52_700	EPASE	Service restauration ; Travail exclu auprès du public	fonctionnement 24h sur 24	2	Travail en milieu contraignant / Travail exclusif et permanent face au public en EPASE	1 semaine	travail 5 jours sur les 7 de la semaine	5	2	0	5,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	07:00	223,5	1564:30:00	1565:00:00	1607:00:00
N°43		2_52_715			fonctionnement 24h sur 24	2	Travail en milieu contraignant / Travail exclusif et permanent face au public en EPASE	1 semaine	travail 5 jours sur les 7 de la semaine	5	2	0	13,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	07:15	215,5	1562:22:30	1565:00:00	1607:00:00
N°44		2_52_730			fonctionnement 24h sur 24	2	Travail en milieu contraignant / Travail exclusif et permanent face au public en EPASE	1 semaine	travail 5 jours sur les 7 de la semaine	5	2	0	20,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail (20 minutes). Dans le cas contraire : 30 minutes	07:30	208,5	1563:45:00	1565:00:00	1607:00:00
N°45		2_52_745			fonctionnement 24h sur 24	2	Travail en milieu contraignant / Travail exclusif et permanent face au public en EPASE	1 semaine	travail 5 jours sur les 7 de la semaine	5	2	0	27	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	07:45	202	1565:30:00	1565:00:00	1607:00:00
N°46		2_52_800			fonctionnement 24h sur 24	2	Travail en milieu contraignant / Travail exclusif et permanent face au public en EPASE	1 semaine	travail 5 jours sur les 7 de la semaine	5	2	0	33,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	08:00	195,5	1564:00:00	1565:00:00	1607:00:00
N°47		2_95_750			fonctionnement 24h sur 24	2	Travail en milieu contraignant / Travail exclusif et permanent face au public en EPASE	2 semaines	travail 5 jours sur les 7 de la semaine	9	4	1	3,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	07:50	199,5	1562:45:00	1565:00:00	1607:00:00
N°48	T4 DASES 5	3_52_700	EPASE	Crèches et pouponnières	fonctionnement 24h sur 24	3	Travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine		5	2	0	8,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	07:00	220,5	1543:30:00	1544:00:00	1607:00:00
N°49		3_52_730			fonctionnement 24h sur 24	3	Travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine		5	2	0	23,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	07:30	205,5	1541:15:00	1544:00:00	1607:00:00
N°50		3_52_745			fonctionnement 24h sur 24	3	Travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine		5	2	0	30	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	07:45	199	1542:15:00	1544:00:00	1607:00:00
N°51		3_52_800			fonctionnement 24h sur 24	3	Travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine		5	2	0	36	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	08:00	193	1544:00:00	1544:00:00	1607:00:00

N°52		3_43_845			fonctionnement 24h sur 24	3	Travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine		4	2	1	1,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	08:45	176,5	1544:22:30	1544:00:00	1607:00:00
N°53		3_43_915			fonctionnement 24h sur 24	3	Travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine		4	2	1	10	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	09:15	167	1544:45:00	1544:00:00	1607:00:00
N°54	T4 DASES 6	4_52_815	EPASE	Rythme scolaire	fonctionnement 24h sur 24	4	Travail itinérant sur un cycle dépendant du calendrier scolaire avec horaires décalés	1 semaine		5	2	0	44,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	08:15	184,5	1522:07:30	1523:00:00	1607:00:00
N°55	T4 DASES 15	5_42_715	EPASE	Services avec hébergements dont pouponnières, agents effectuant les nuits	fonctionnement 24h sur 24	5	Totalité du travail de nuit	6 semaines	4 jours de travail suivis de 2 jours de repos	28	12	2	4	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	07:15	207	1500:45:00	1502:00:00	1607:00:00
N°56		5_53_800			fonctionnement 24h sur 24	5	Totalité du travail de nuit	8 semaines (56 jours)	5 jours de travail suivis de 3 jours non travaillés	35	16	5	8,5	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	08:00	187,5	1500:00:00	1502:00:00	1607:00:00
N°57		5_95_730			fonctionnement 24h sur 24	5	Totalité du travail de nuit	2 semaines	travail 5 jours sur les 7 de la semaine	9	4	1	3	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	07:30	200	1500:00:00	1502:00:00	1607:00:00
N°58		5_95_1000			fonctionnement 24h sur 24	5	Totalité du travail de nuit	2 semaines	travail 5 jours sur les 7 de la semaine	9	4	1	53	1	25	2	Pour certains incluse dans le temps de travail. Dans le cas contraire : entre 30 minutes et 1 h	10:00	150	1500:00:00	1502:00:00	1607:00:00
N°59	T4 DASES 16	6_52_700	EPASE	Servitudes d'internat	fonctionnement 24h sur 24	6	Travail en 3*8	1 semaine		5	2	0	17,5	1	25	2	Incluse dans le temps de travail (30 minutes)	07:00	211,5	1480:30:00	1481:00:00	1607:00:00
N°60		6_52_800			fonctionnement 24h sur 24	6	Travail en 3*8	1 semaine		5	2	0	44	1	25	2	Incluse dans le temps de travail (30 minutes)	08:00	185	1480:00:00	1481:00:00	1607:00:00
N°61		6_52_830			fonctionnement 24h sur 24	6	Travail en 3*8	1 semaine		5	2	0	55	1	25	2	Incluse dans le temps de travail (30 minutes)	08:30	174	1479:00:00	1481:00:00	1607:00:00
N°62		6_43_830			fonctionnement 24h sur 24	6	Travail en 3*8	1 semaine		4	2	1	3	1	25	2	Incluse dans le temps de travail : 30 minutes	08:30	174	1479:00:00	1481:00:00	1607:00:00
N°63		6_43_845			fonctionnement 24h sur 24	6	Travail en 3*8	1 semaine		4	2	1	8	1	25	2	Incluse dans le temps de travail : 30 minutes	08:45	169	1478:45:00	1481:00:00	1607:00:00
N°64		6_42_705			fonctionnement 24h sur 24	6	Travail en 3*8	6 semaines	4 jours de travail suivis de 2 jours de repos	28	12	2	2	1	25	2	Incluse dans le temps de travail : 30 minutes	07:05	209	1480:25:00	1481:00:00	1607:00:00
N°65		6_42_715			fonctionnement 24h sur 24	6	Travail en 3*8	6 semaines	4 jours de travail suivis de 2 jours de repos	28	12	2	7	1	25	2	Incluse dans le temps de travail : 30 minutes	07:15	204	1479:00:00	1481:00:00	1607:00:00
N°66		6_42_730			fonctionnement 24h sur 24	6	Travail en 3*8	6 semaines	4 jours de travail suivis de 2 jours de repos	28	12	2	13,5	1	25	2	Incluse dans le temps de travail : 30 minutes	07:30	197,5	1481:15:00	1481:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DCPA)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°67	DCPA 1 et 5		Ateliers (SLA, SABA, STEGC, SET y compris événementiel Hotel de Ville) et SL		7h45/11h45;12h45/16h39 ou 9h15/11h45;12h45/18h09	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	31	1	25	2	1 h hors temps de travail	07:54	198	1564:12:00	1565:00:00	1607:00:00
N°68	DCPA 2 et 4		SELT/SALPA SELT/SL /magasin 1/2/3/4 Bedier et Radiguet		7h30/11h30;12h15/15h59 ou 7h30/11h45;12h30/15h59	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	27	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:44	202	1562:08:00	1565:00:00	1607:00:00
N°69	DCPA 3		SLA 1/2/3/4		7h30/11h45;12h30/17h06	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe 4 jours entre lundi et vendredi	4	2	1	2,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	08:51	176,5	1562:01:30	1565:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DDCT)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°70	DDCT1		SDAT	Mairie du 12ème Espace Reuilly Régisseurs	8h/16h24 ou 9h30/17h54 ou 10h36/19h	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	24,5	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:39	204,5	1564:25:30	1565:00:00	1607:00:00
N°71	DDCT2		ALG reprographie	ALG reprographie (1)	8h30/11h45 et 12h45/16h58	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	19,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:28	209,5	1564:16:00	1565:00:00	1607:00:00
N°72	DDCT3		ALG reprographie	ALG reprographie (2)	8h30/11h45 et 12h45/17h18	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	28,5	1	25	2	1h hors temps de travail	07:48	200,5	1563:54:00	1565:00:00	1607:00:00
N°73	DDCT4		SDR-SOM-BMLI-SL	Déménageurs	8h/11h45 et 12h30/16h33	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	28,5	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:48	200,5	1563:54:00	1565:00:00	1607:00:00
N°74	DDCT5			Gardiens de Mairie A	6h/9h et 17h/21h	1	Alternance matin/après-midi ou horaires décalés (prise de service avant 7h ou fin de service après 21h)	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	26	1	25	2	hors temps de travail	07:48	203	1583:24:00	1586:00:00	1607:00:00
N°75	DDCT5'			Gardiens de Mairie B	6h/9h et 16h58/21h	1	Alternance matin/après-midi ou horaires décalés (prise de service avant 7h ou fin de service après 21h)	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	26,5	1	25	2	hors temps de travail	07:50	202,5	1586:15:00	1586:00:00	1607:00:00
N°76	DDCT5''			Gardiens de Mairie C	6h/9h05 et 16h58/21h	1	Alternance matin/après-midi ou horaires décalés (prise de service avant 7h ou fin de service après 21h)	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	29	1	25	2	hors temps de travail	07:55	200	1583:20:00	1586:00:00	1607:00:00
N°77	DDCT6		MVAC		Prise de service au plus tôt à 9h45, fin au plus tard à 19h13	2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an	1 semaine	Repos fixe mardi au samedi	5	2	0	17	1	25	2	1h hors temps de travail	07:23	212	1565:16:00	1565:00:00	1607:00:00
N°78	DDCT6'		MVAC		Prise de service au plus tôt à 9h45, fin au plus tard à 19h13	2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an	1 semaine	Repos fixe mardi au samedi	5	2	0	19,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:28	209,5	1564:16:00	1565:00:00	1607:00:00
N°79	DDCT7		SRU	Téléconseillers du centre d'appel	Prise de service au plus tôt à 8h15, fin au plus tard à 18h04	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	22,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:34	206,5	1562:31:00	1565:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DEVE)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Direction	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
									Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
												Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°80	DEVE1		DEVE	SEJ SAB Scim SSTVAU SPL	Jardiniers	7h30/12h-13h/16h15	1	travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	24,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:45	204,5	1584:52:30	1586:00:00	1607:00:00
N°81	DEVE2		DEVE	SEJ SAB	Pôle horticole	Prise de service au plus tôt à 7h, fin au plus tard à 16h45 selon les périodes de l'année	1	Travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	24,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:45	204,5	1584:52:30	1586:00:00	1607:00:00
N°82	DEVE3		DEVE	SEJ	Jardiniers, cycle saisonnier	: 8h/12h-13h/15h50 de novembre à février ; 7h30/12h - 13h/16h55, de mars à octobre	1	Travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	24,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:45	204,5	1584:52:30	1586:00:00	1607:00:00
N°83	DEVE4		DEVE	Ss Dir ressource	AT et TSO SPL travaux et maintenance	7h30/11h30- 12h30/16h15	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	27,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:45	201,5	1561:37:30	1565:00:00	1607:00:00
N°84	DEVE5		DEVE	SEJ	ATEE entretien général	7h30/12h-13h/16h23 (16h05 de novembre à février)	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	27,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:45	201,5	1561:37:30	1565:00:00	1607:00:00
N°85	DEVE6		DEVE	Scim	ATEE et TSO entretien général	7h42 (8h de novembre à février)/12h-13h/16h35	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	27,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:45	201,5	1561:37:30	1565:00:00	1607:00:00
N°86	DEVE7		DEVE	SAB	ATEE et TSO entretien général	7h30/12h-13h/16h23 (8h/12h-13h/16h35 de novembre à février)	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	27,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:45	201,5	1561:37:30	1565:00:00	1607:00:00
N°87	DEVE8		DEVE	SEJ	ATEE et TSO entretien général	7h30/12h-13h/16h23 (16h05 de novembre à février)	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du mardi au Samedi	5	2	0	27,5	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:45	201,5	1561:37:30	1565:00:00	1607:00:00
N°88	DEVE9		DEVE	SEJ	ATEE et TSO entretien général	7h30/12h-13h/16h23 (16h05 de novembre à février)	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	Repos le mercredi et le dimanche	5	2	0	27,5	1	25	2	1 h hors temps de travail	07:45	201,5	1561:37:30	1565:00:00	1607:00:00
N°89	DEVE10		DEVE	SCim	Fossoyeurs	8h/12h- 13h/16h33	3	Travail insalubre ou dangereux en extérieur ou en milieu confiné	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	24,5	1	25	2	1 h hors temps de travail	07:33	204,5	1543:58:30	1544:00:00	1607:00:00
N°90	DEVE11		DEVE	SAB	Bucherons et AM sylvicoles	7h30/12h00-13h00/16h22 (14h50 le vendredi)	3	Travail insalubre ou dangereux en extérieur ou en milieu confiné	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	24,5	1	25	2	1 h hors temps de travail	07:33	204,5	1543:58:30	1544:00:00	1607:00:00
N°91	DEVE12	2-52-745	DEVE	Agence de l'écologie urbaine	Bibliothécaires maison Paris nature	9h/12h-12h45/17h30	2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an	1 semaine	travail du mardi au samedi	5	2	0	27,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:45	201,5	1561:37:30	1565:00:00	1607:00:00
N°92	DEVE13	1-52-750	DEVE	Agence de l'écologie urbaine	Ferme de Paris/Maison du jardinage et Maison Paris Nature	Selon les sites et les périodes de l'année, prise de service au plus tôt à 8h30, fin au plus tard à 19h	1	Travail au moins 10 samedis, dimanches ou nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	26,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:50	202,5	1586:15:00	1586:00:00	1607:00:00
N°93	DEVE14		DEVE	SEJ Divisions horticoles	ALG	9h/16h30 ou 10h/17h30 ou 11h30/19h	4	travail en roulement du lundi au dimanche	2 semaines	travail du lundi au vendredi en semaine 1 et 4 jours de la semaine 2	9	4	1	0	1	25	2	incluse dans le temps de travail	07:30	203	1522:30:00	1523:00:00	1607:00:00
N°94	DEVE15		DEVE	SCim	AAS	Selon les sites et les périodes de l'année, prise de service au plus tôt à 7h45, fin au plus tard à 18h24	4	travail en roulement du lundi au dimanche	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28	1	25	2	Variable, hors temps de travail	07:34	201	1520:54:00	1523:00:00	1607:00:00
N°95	DEVE16		DEVE	SAB	AAS	9h15/ 17h30 ou 12h15/ 20h30 (en été seulement)	4	travail en roulement du lundi au dimanche	2 semaines	travail du lundi au vendredi en semaine 1 et 4 jours de la semaine 2	9	4	1	18,5	1	25	2	30 min incluse dans le temps de travail	08:15	184,5	1522:07:30	1523:00:00	1607:00:00
N°96	DEVE17	2-95-800	DEVE	Ss dir ressources	B.PROG EXE.BUDGRoulement 2*8	Prise de service au plus tôt à 9h, fin au plus tard à 19h25 selon les périodes de l'année	2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an	2 semaines	travail du lundi au vendredi en semaine 1 et 4 jours de la semaine 2	9	4	1	7,5	1	25	2	45 min à 1h hors temps de travail	08:00	195,5	1564:00:00	1565:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DFPE)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de sujétion Ville Capitale	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°97	DFPE 1		EAJE	ATEPE	prise de service au plus tôt 7h25 fin de service au plus tard 17h02. 4 horaires possibles	3	travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	28,5	1	25	3	1 heure hors temps de travail	07:42	200,5	1543:51:00	1544:00:00	1607:00:00
N°98	DFPE 2 et 3		EAJE	Aux. de puér, éducateurs, responsables	prise de service au plus tôt 7h25 fin de service au plus tard 18h35. 7 horaires possibles	3	travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	28,5	1	25	3	1 heure hors temps de travail	07:42	200,5	1543:51:00	1544:00:00	1607:00:00
N°99	DFPE 4		PMI	Cadres de santé	8H30/17H23 ou 8H37/17H30	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	3	1h hors temps de travail	07:53	203,5	1604:15:30	1607:00:00	1607:00:00
N°100	DFPE 5		EAJE	Assistantes maternelles	Indéterminé	3	travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	31	1	25	3	30 min sur le temps de travail	10:00	198	1980:00:00	1544:00:00	1607:00:00
N°101	DFPE 6		PMI	Centre de planification et d'éducation familiale	8h45/17h23	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	3	45 min hors temps de travail	07:53	203,5	1604:15:30	1607:00:00	1607:00:00
N°102	DFPE 7		Crèches collectives et multi accueil	Jardins d'enfants pédagogiques APS et EJE	8h15/17h (11h45 le mercredi)	3	travail auprès d'enfants de moins de 3 ans	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	28,5	1	25	3	sur le temps de travail	07:42	200,5	1543:51:00	1544:00:00	1607:00:00
N°103	DFPE 8		PMI	Psychologues	Entre 8h et 18h	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	3	45 min hors temps de travail	07:53	203,5	1604:15:30	1607:00:00	1607:00:00
N°104	DFPE 9		PMI	SAMF	8h45/17h38	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	3	1h hors temps de travail	07:53	203,5	1604:15:30	1607:00:00	1607:00:00
N°105	DFPE 10		PMI	Territoires de PMI Cadres de santé	8h45/17h38	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	3	45 min hors temps de travail	07:53	203,5	1604:15:30	1607:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DILT)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Direction	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
									Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
												Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°106	DILT 1		DILT	STTAM	Chefs de garage responsables de production DLT et DLV	7h45-16h17	2	Travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:47	201	1564:27:00	1565:00:00	1607:00:00
N°107	DILT 2		DILT	SDPO Agence de gestion Nord Est Centre	Accueil av de France	8h/15h44 ou 11h16/19h	1	alternance matin/après-midi	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	2	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	06:59	227	1585:13:00	1586:00:00	1607:00:00
N°108	DILT 3		DILT	SDPO Agence de gestion Sud	Accueil	8h/15h49 ou 11h11/19h	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	2	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:04	227	1604:08:00	1607:00:00	1607:00:00
N°109	DILT 4		DILT	SDPO Agence de gestion Centre	Accueil Hotel de Ville	7h45/15h29 ou 12h31/19h30 (12h31/20h quatre semaines par an)	1	alternance matin/après-midi	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	2	1	25	2	45 heures hors temps de travail (30 quatre semaines par an)	06:59	227	1585:13:00	1586:00:00	1607:00:00
N°110	DILT 5		DILT	SDPO Bureau de nettoyage des locaux	Agents de nettoyage	6h/13h05 ou 7h/14h05 ou 8h/15h05. Départ anticipé d'une heure le vendredi	2	Travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	2	1	25	2	incluse dans le temps de travail	06:53	227	1562:31:00	1565:00:00	1607:00:00
N°111	DILT 6		DILT	SDPO Agence de gestion	Gardiens des mairies d'arrondissement	6h00/09h05 (09h35 le lundi) et 17h/21h00. Par semaine 3h30 de temps de travail entre 9h05 et 17h	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	25	1	25	2	Hors temps de travail	07:53	204	1608:12:00	1607:00:00	1607:00:00
N°112	DILT 7		DILT	Bureau du nettoyage des locaux	Inspecteurs de nettoyage	prise de service à 6h/fin de service au plus tard 15h55	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:35	201	1524:15:00	1523:00:00	1607:00:00
N°113	DILT 8		DILT	SDPO Agence de gestion	SSIAP Hôtel de ville	07h/15h05 ou 11h55/20h	1	alternance matin/après-midi	1 semaine	travail du mardi au Samedi	5	2	0	13	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:20	216	1584:00:00	1586:00:00	1607:00:00
N°114	DILT 9		DILT	SDPO Agence de gestion	SSIAP Hors Hôtel de ville	8h/18h45 ou 09h15/20h	1	alternance matin/après-midi	2 semaines	Travail du lundi au mercredi ou jeudi une semaine sur deux	7	4	3	0,5	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	10:00	158,5	1585:00:00	1586:00:00	1607:00:00
N°115	DILT 10		DILT	STTAM	Entretien des locaux DTE	7h40/16h13	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28,5	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:48	200,5	1563:54:00	1565:00:00	1607:00:00
N°116	DILT 11		DILT	STTAM	AT Motocyclistes DOD	8h00/14h59 ou 12h01/19h00	1	alternance matin/après-midi	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	2	1	25	2	incluse dans le temps de travail	06:59	227	1585:13:00	1586:00:00	1607:00:00
N°117	DILT 12		DILT	STTAM	Centrale de réservation	7h00/15h33 ou 08h27/17h00	2	Travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:48	200,5	1563:54:00	1565:00:00	1607:00:00
N°118	DILT 13		DILT	STTAM	Conducteurs DLT	6h00/14h33 ; 6h30/15h03 ; 7h00/15h33 ou 7h30/16h03	2	Travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:48	200,5	1563:54:00	1565:00:00	1607:00:00
N°119	DILT 14		DILT	STTAM	Entretien véhicules et magasins DLT	7h40/16h13	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:48	200,5	1563:54:00	1565:00:00	1607:00:00
N°120	DILT 15		DILT	STTAM	Entretien véhicules garage + exploitation DLV	7h40/16h13	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:48	200,5	1563:54:00	1565:00:00	1607:00:00
N°121	DILT 16		DILT	STTAM	Exploitation DOD	8h00/16h32 ou 11h28/20h00	2	Travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:47	201	1564:27:00	1565:00:00	1607:00:00
N°122	DILT 17		DILT	STTAM	Exploitation DLT	6h00/14h32 ou 11h28/20h00	2	Travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:47	201	1564:27:00	1565:00:00	1607:00:00
N°123	DILT 18		DILT	STTAM	Maitrise DLT	7h00/15h32 10h58/19h30	2	Travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:47	201	1564:27:00	1565:00:00	1607:00:00
N°124	DILT 19		DILT	STTAM	Maitrise DOD	8h00/16h32 ou 10h28/19h00	2	Travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:47	201	1564:27:00	1565:00:00	1607:00:00
N°125	DILT 20		DILT	STTAM	Veilleurs de nuit DLT	19h30/5h30 ou 20h00/6h00	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	4 semaines (28 jours)	2 à 5 jours de travail suivis de 3 à 5 jours non travaillés	14	8	6	1	1	25	2	hors temps de travail	10:00	150	1500:00:00	1502:00:00	1607:00:00
N°229	DILT 21		DILT	STTAM	SSIAP	Hôtel de Ville	0			67 gardes dans l'année								24:00:00	67	1608:00:00	1607:00:00	1607:00:00	
N°230	DILT 22		DILT	STTAM	Chauffeurs monômes	Entre 8h et 20h	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	7,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:15	221,5	1605:52:30	1607:00:00	1607:00:00
Régime d'équivalence horaire (article 8 du décret 2000-815)																							
N°231	DILT 23		DILT	STTAM	Chauffeurs binômes	Entre 8h et 24h	0		2 semaines	travail 3,5 jours une semaine, 1,5 jours la semaine suivante	5	2	3	1	1	25	2	45 min hors temps de travail	11:40	146	1703:20:00	1607:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DJS)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°126	DJS1		SDJ	Kiosque jeunes	10h50-13h00 et 14h-19h	2	Travail au moins 35 samedis ou dimanches par an	1 semaine	travail du mardi au samedi	5	2	0	11	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:10	218	1562:20:00	1565:00:00	1607:00:00
N°127	DJS2		SDAS	Service des grands stades et de l'événementiel ATIS TSO Mairies	08h30/12h00 -13h10/17h00	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du mardi au samedi	5	2	0	16	1	25	2	1 h 10 hors temps de travail	07:20	213	1562:00:00	1565:00:00	1607:00:00
N°128	DJS3		SDAGE	Service des grands stades et de l'événementiel	8h30/12h15-13h09/17h09	1	Travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	24,5	1	25	2	54 minutes hors temps de travail	07:45	204,5	1584:52:30	1586:00:00	1607:00:00
N°129	DJS4		Circonscriptions	ATIS spécialité ATPF	-	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	2	1	25	2	En fonction de l'organisation du service	07:04	227	1604:08:00	1607:00:00	1607:00:00
N°130	DJS4'		Circonscriptions	ATIS spécialité ATPF	-	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	25	1	25	2	En fonction de l'organisation du service	07:53	204	1608:12:00	1607:00:00	1607:00:00
N°131	DJS4"		Circonscriptions	ATIS spécialité ATPF	-	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi avec un jour de repos supplémentaire	4	2	1	3	1	25	2	En fonction de l'organisation du service	08:55	180	1605:00:00	1607:00:00	1607:00:00
N°132	DJS5		Circonscriptions	EAPS aquatiques	-	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	3 semaines	Sur trois semaines, 11,5 jours travaillés, 9,5 jours non travaillés	11,5	6	3,5	3,5	1	25	2	En fonction de l'organisation du service	09:15	164,5	1521:37:30	1523:00:00	1607:00:00
N°133	DJS6		Circonscriptions	EAPS terrestres	-	0		1 semaine	travail du mardi au Samedi	5	2	0	9	1	25	2	Incluse dans le temps de travail en période scolaire ; hors temps de travail pendant les vacances scolaires	07:18	220	1606:00:00	1607:00:00	1607:00:00
N°134	DJS7		SDAGE	Equipe mobile des sports	7h42/11h39-12h33/16h30	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	31	1	25	2	54 minutes hors temps de travail	07:54	198	1564:12:00	1565:00:00	1607:00:00
N°135	DJS8		Circonscriptions	ATIS en 5/2	-	4	travail en roulement du lundi au dimanche	1 semaine	travail 5 jours entre le lundi et le dimanche	5	2	0	26	1	25	2	En fonction de l'organisation du service	07:30	203	1522:30:00	1523:00:00	1607:00:00
N°136	DJS9		Circonscriptions	ATIS en 4/3	-	4	travail en roulement du lundi au dimanche	1 semaine	travail 4 jours par semaine	4	2	1	3,5	1	25	2	En fonction de l'organisation du service	08:46	173,5	1521:01:00	1523:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DPE)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°137	DPE1		Ecole propreté	Eboueurs	6h45/13h49 ou 10h26/17h30	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	2	1	25	2	incluse dans le temps de travail	07:04	227	1604:08:00	1607:00:00	1607:00:00
N°138	DPE2		Divisions territoriales	Eboueurs	8h50/12h19 - 13h25-17h00	1	travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	5	1	25	2	incluse dans le temps de travail	07:04	224	1582:56:00	1586:00:00	1607:00:00
N°139	DPE3		Divisions territoriales	Eboueurs 6/9	6h00/12h21 en petite journée (11h36 le dimanche), 6h/17h avec pause entre 12h21 et 13h25 en grande journée Grande journée: 6h00 à 12h21 et 13h25 à 17h00 (4	travail en roulement du lundi au dimanche	8 semaines (56 jours)	de 4 à 6 jours de travail suivis de 2 à 3 jours de repos	37	16	3	12	1	25	2	Hors temps de travail uniquement en grande journée : 1 : 04 minutes	07:43	197	1520:11:00	1523:00:00	1607:00:00
N°140	DPE4		Divisions territoriales	Eboueurs 6/9 bis	6h00/12h26 en petite journée (11h36 le dimanche) ; 6h00/16h29 en grande journée avec pause méridienne de 59 minutes - Dimanche : 6h00 à 11h36	4	travail en roulement du lundi au dimanche	6 semaines (42 jours)	4 jours de travail suivis de 2 à 3 jours de repos	27	12	3	11,5	1	25	2	Hors temps de travail uniquement en grande journée : 59 minutes	07:42	197,5	1520:45:00	1523:00:00	1607:00:00
N°141	DPE5		Divisions territoriales	4*9	6h/12h21 et 13:25/16h44	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	5 semaines (35 jours)	4 jours de travail suivis de 2 à 3 jours de repos	20	10	5	15	1	25	2	1h04 hors temps de travail	09:40	162	1566:00:00	1565:00:00	1607:00:00
N°142	DPE6		Divisions territoriales	RF éboueur	5h30/13h15 ou 6h/13h45 ou 12h27/20h12	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine (2 si alterné)	Travail du lundi au vendredi, du mardi ou samedi ou alterné sur deux semaines SD/DL	4	2	1	16,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:45	201,5	1561:37:30	1565:00:00	1607:00:00
N°143	DPE7 et 10		Divisions territoriales	Eboueurs	5h30/13h18 (12h33 le dimanche) ou 6h/13h48 (13h03 le dimanche) ou 15h42 à 23h30 (saisonnier en été)	4	travail en roulement du lundi au dimanche	8 semaines (56 jours)	4 à 6 jours de travail suivis de 2 à 3 repos	37	16	3	12	1	25	2	20 min sur le temps de travail	07:43	197	1520:11:00	1523:00:00	1607:00:00
N°144	DPE8		Divisions territoriales	Eboueurs	5h30/13h24 ou 6h/13h54 (fin à 11h36 ou 12h06 le dimanche)	4	travail en roulement du lundi au dimanche	8 semaines (56 jours)	4 à 6 jours de travail suivis de 2 à 3 repos	37	16	3	11,5	1	25	2	20 min sur le temps de travail	07:42	197,5	1520:45:00	1523:00:00	1607:00:00
N°145	DPE9		Divisions territoriales	Eboueurs standardistes	6h/13h45 ou 6h30/14h05 ou 7h/14h45 ou 11h15/19h ou 12h25/20h10 ou 8h15/17h00 (pause 1h) ou 8h/16h42 (pause 1h)	1	Alternance matin/après-midi	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	24,5	1	25	2	incluse dans le temps de travail sauf quand horaire de journée	07:45	204,5	1584:52:30	1586:00:00	1607:00:00
N°146	DPE11 et 12		Circonscription fonctionnelle	Magasin nuit et antenne voie rapide nuit	21h45/5h22	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	2 semaines	Repos fixe lundi au vendredi ; un JRTT intégré par quinzaine	9	2	1	8	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:37	195	1485:15:00	1481:00:00	1607:00:00
N°147	DPE13		Circonscription fonctionnelle	Magasin	5h/12h41 ou 6h30/14h11 ou 13h56/21h37	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	3 semaines	Travail du lundi au vendredi, du mardi ou samedi ou alterné sur deux semaines SD/DL. Un JRTT intégré toutes les trois semaines	14	6	1	8,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:41	203,5	1563:33:30	1565:00:00	1607:00:00
N°148	DPE14		Circonscription fonctionnelle	Programmation	8h30/17h07 (pause méridienne) ou 5h/12h41 ou 12h15/19h56 ou 14h/21h41	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	3 semaines	Travail du lundi au vendredi, du mardi ou samedi ou alterné sur deux semaines SD/DL. Un JRTT intégré toutes les trois semaines, alternativement lundi et vendredi	14	6	1	8,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:41	203,5	1563:33:30	1565:00:00	1607:00:00
N°149	DPE15 et 16		Circonscription fonctionnelle	enne jour maitrise AVN e	12h19/20h	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	3 semaines	Travail du lundi au vendredi, du mardi ou samedi ou alterné sur deux semaines SD/DL. 2 JRTT intégrés toutes les six semaines	14	6	1	8,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:41	203,5	1563:33:30	1565:00:00	1607:00:00
N°150	DPE17		Circonscription fonctionnelle	RF antenne matin	5h/12h41	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	2 semaines	Travail du lundi au samedi en semaine 1 puis du mardi au vendredi en semaine 2. Un JRTT intégré toutes les trois semaines	14	6	1	8,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:41	203,5	1563:33:30	1565:00:00	1607:00:00
N°151	DPE18 et 21		Fonctionnelle ATT et AVN	Eboueurs 4*4	ATT : 4h/13h59 AVN : 11h53/21h52	4	travail en roulemnt du lundi au dimanche	8 semaines (56 jours)	4 jours de travail suivis de 4 jours non travaillés	28	16	12	2,5	1	25	2	20 min sur le temps de travail	09:59	152,5	1522:27:30	1523:00:00	1607:00:00

N°152	DPE 19 et 20		Fonctionnelle AVR et programmation Nuit	Eboueurs 4*4 nuit	19h30 à 5h21 15h00 à 00h51 pour un agent	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	8 semaines (56 jours)	4 jours de travail suivis de 4 jours non travaillés	28	16	12	2,5	1	25	2	20 min sur le temps de travail	09:51	152,5	1502:07:30	1502:00:00	1607:00:00
N°153	DPE 22		SMM	Conducteurs	5h25/13h13 ou 12h42 à 20h30	4	travail en roulement du lundi au dimanche	16 semaines (56 jours)	4 à 6 jours de travail suivis de 2 à 3 repos	74	32	6	13	1	25	2	20 min sur le temps de travail	07:48	196	1528:48:00	1523:00:00	1607:00:00
N°154	DPE 23		SMM	Maîtrise horaires décalés	7h30/16h14 (pause méridienne 41 minutes) ou 5h10/13h13 ou 12h27/20h30 ou 16h02/00h05	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	34,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	08:03	194,5	1565:43:30	1565:00:00	1607:00:00
N°155	DPE 24		SMM	Maîtrise nuit	21h33/5h18	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	35	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:45	194	1503:30:00	1502:00:00	1607:00:00
N°156	DPE 25		SMM	RF nuit	21h50/5h16	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	27	1	25	2	20 min sur le temps de travail	07:26	202	1501:32:00	1502:00:00	1607:00:00
N°157	DPE26		SMM	Conducteurs 2/12	15h59/0h05	4	travail en roulement du lundi au dimanche	8 semaines (56 jours)	5 à 6 jours de travail suivis de 2 à 4 jours non travaillés	36	16	4	13	1	25	2	20 min sur le temps de travail	08:06	190	1539:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°158	DPE27		SMM	Eboueurs 2/12	16h/23h30	4	travail en roulement du lundi au dimanche	8 semaines (56 jours)	5 à 6 jours de travail suivis de 2 à 4 repos	37	16	3	6,5	1	25	2	20 min sur le temps de travail	07:30	203	1522:30:00	1523:00:00	1607:00:00
N°159	DPE28		SMM	Maintenance SMM	7h30/16h12 (pause méridienne 57mn) ou 5h00/12h45 ou 12h00/19h45 ou 16h33/00h18	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	27,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:45	201,5	1561:37:30	1565:00:00	1607:00:00
N°160	DPE29		SMM	RF conducteurs	5h25/13h10 ou 12h45/20h30 ou 7h30/16h12 (pause méridienne 57mn)	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	27,5	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	07:45	201,5	1561:37:30	1565:00:00	1607:00:00
N°161	DPE 30		SMM	AEMA soirée	16h02/00h05	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	35	1	25	2	20 min incluse dans le temps de travail	08:03	194	1561:42:00	1565:00:00	1607:00:00
N°162	DPE31		STEA	Magasin	7h00/16h10 (le vendredi 12h05)	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	18	1	25	2	55 minutes hors temps de travail	07:37	211	1607:07:00	1607:00:00	1607:00:00
N°163	DPE32		STEA réseau	Egoutiers	6h50/13h40 ou 5h50/12h40 ou 12h/18h50	6	travail insalubre dans le réseau des égouts	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	15	1	25	2	20 min sur le temps de travail	06:50	214	1462:20:00	1481:00:00	1607:00:00
N°164	DPE33		STEA	RF agents de maîtrise	6h50/15h38 ou 9h52/18h40 (Pause méridienne 55 min) ou 7h30 à 16h18 (idem)	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	25	1	25	2	55 minutes hors temps de travail	07:53	204	1608:12:00	1607:00:00	1607:00:00
N°165	DPE 34		STEA	supervision	alternativement 6h30/13h15 : 13h/21h : 20h45/6h45 : hors roulement journées de 7h48 Sans pause méridienne Hors roulement sur un cycle de 21 jours : - Du lundi au jeudi: 7h à 16h10 - Vendredi: 7h à 14h20 Avec pause méridienne 1 heure (soit 7h48 en moyenne sur la semaine)	6	travail en 3*8	8 semaines (56 jours)	35 jours de roulement suivi de 21 jours en journée	36	16	4	19	1	25	2	20 min sur le temps de travail	08:03	184	1481:12:00	1481:00:00	1607:00:00
N°166	DPE 35		STEA	Encadrants musée des égouts	9h10/17h40	2	travail à pénibilité physique et horaires décalés	4 semaines (28 jours)	alternativement travail du lundi au samedi en semaine 1 et 3 et du mardi au vendredi en semaines 2 et 4	20	8		27,5	1	25	2	53 minutes hors temps de travail	07:45	201,5	1561:37:30	1565:00:00	1607:00:00
N°167	DPE 36		STEA	Egoutiers musée des égouts	9h10 à 17h40	6	travail insalubre dans le réseau des égouts	4 semaines (28 jours)	alternativement travail du lundi au samedi en semaine 1 et 3 et du mardi au vendredi en semaines 2 et 4	20	8	2	13	1	25	2	53 minutes hors temps de travail	07:45	190	1472:30:00	1481:00:00	1607:00:00
N°168	DPE37		STEA permanence	Egoutiers	4 horaires successifs : 6h10/13h05 - 11h50/17h45 - 16h40/23h35 - 22h35/6h50	6	travail en 3*8	36 jours	6 jours de travail suivis de 3 jours de repos	24	12	1,7	2	1	25	2	20 min sur le temps de travail	07:00	209	1463:00:00	1481:00:00	1607:00:00
N°169	DPE38		STEA	Egoutiers métalliers Atelier Villette Delesseux	6h50/13h40 ou 7h00/14h14	6	travail insalubre dans le réseau des égouts	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	15	1	25	2	20 min sur le temps de travail	06:50	214	1462:20:00	1481:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DPSP)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°170	DPSP1	4_52_730	DT Centre	Agents de surveillance des bâtiments centraux	06h40/14h10 13h50/21h20	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	26	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	07:30	203	1522:30:00	1523:00:00	1607:00:00
N°171	DPSP2	1_52_730	DT	Agents et encadrants des brigades de surveillance des mairies	7h50/15h20 ou 10h40-18h10 Le jeudi 12h40-20h10 samedi matin : 7h50-13h35	1	Alternance matin/après-midi	2 semaines	travail du lundi au samedi en semaine 1 et du mardi au vendredi en semaine 2	10	4	0	12,5	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	07:19	216,5	1584:03:30	1586:00:00	1607:00:00
N°172	DPSP3	1_52_800	DT	Agents et encadrants MAP	7h30/15h30 11h/19h	1	Alternance matin/après-midi	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	31	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	198	1584:00:00	1586:00:00	1607:00:00
N°173	DPSP4	4_147_800	DT	Agents et encadrants MAP	7h30/15h30 11h/19h	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	6 semaines		28	12	2	21	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	190	1520:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°174	DPSP5	4_147_800	DT	Agents et encadrants médiateurs	14h00/22h00 entre le 1er octobre et le 30 avril ; 16h00/minuit entre le 1er mai et le 30 septembre	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	3 semaines		14	6	1	21	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	190	1520:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°175	DPSP6	4_95_815	DT	Agents et encadrants brigade d'accueil et de surveillance des parcs et jardins	Selon les sites et les périodes de l'année, prise de service au plus tôt à 9h55, fin au plus tard à 21h50	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	2 semaines	travail 5 jours une semaine et 4 jours la suivante	9	4	1	18	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:15	185	1526:15:00	1523:00:00	1607:00:00
N°176	DPSP7	4_42_800	DT	Agents et encadrants jours	7h/15h ou 12h/20h	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	12 semaines	Séquences de 4 jours de travail suivies de 2 jours de repos	56	24	4	21	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	190	1520:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°177	DPSP8	4_147_800	DT SDA	Agents de l'unité motocyclistes	7h00/15h00 ou 12h/20h00	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	6 semaines		28	12	2	21	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	190	1520:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°178	DPSP9	1_52_800	DT	Agents et encadrants brigade de jour	7h/15h-12h/20h	1	Alternance matin/après-midi	4 semaines	travail du lundi au samedi en semaine 1 et 3 et du mardi au vendredi en semaine 2 et 4	10	4	0	31	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	198	1584:00:00	1586:00:00	1607:00:00
N°179	DPSP10	0_52_730	DT	Agents et encadrants birgade C jour	9h30/17h	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	15	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	07:30	214	1605:00:00	1607:00:00	1607:00:00
N°180	DPSP11	4_42_800	DT	Agents et encadrants birgade de soirée	16h/24h	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	12 semaines	Séquences de 4 jours de travail suivies de 2 jours de repos	28	12	2	21	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	190	1520:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°181	DPSP12	4_147_800	DT	Agents et encadrants birgade de soirée	16h/24h	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	3 semaines		14	6	1	21	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	190	1520:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°182	DPSP13	4_199_800	Sous-dir ressources et méthodes	Moniteur d'entraînement physique et sportif	6h30/14h30 ou 9h/17h ou 12h/20h ou 16h/00h.	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	4 semaines		19	8	1	26	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	190	1520:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°183	DPSP14	5_2927_1000	Div d'appui	es brigades de surveillance	21h/7h	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	8 semaines	roulement sur tous les jours de la semaine	29	16	11	7	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	10:00	150	1500:00:00	1502:00:00	1607:00:00
N°184	DPSP15	4_1315_1200	Div d'appui	Maitre chien	13h/1h	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	4 semaines		13	8	7	11	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	12:00	127	1524:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°185	DPSP16	0_52_730	Ss dir de l'état major	Agents et encadrants de l'unité épave et ventouses	7h30/15h ou 9h30/17h	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	15	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	07:30	214	1605:00:00	1607:00:00	1607:00:00
N°186	DPSP17	4_199_800	Div d'appui	Agents et encadrants des brigandes de surveillance de l'Hôtel de Ville et groupe de protection des élus	06h40/14h30 ou 13h20/21h20	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	4 semaines		19	8	1	26	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	190	1520:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°187	DPSP18	4-95-800	Div d'appui	Agents et encadrants de l'unité d'appui matin	6/14h	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	2 semaines	travail du mardi au vendredi en semaine 1 ; lundi, mardi, du vendredi au dimanche en semaine 2	9	4	1	13	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	190	1520:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°188	DPSP19	5-33-1000	Ss dir de l'état major	SCOP brigade nuit	21h/7h	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	6 semaines	3 jours de travail suivis de 3 jours de repos	21	12	9	3	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	10:00	150	1500:00:00	1502:00:00	1607:00:00
N°189	DPSP20	5-1110-1000	Div d'appui	Agents et encadrants division d'appui nuit	21h/7h	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	3 semaines	Séquences de 2 à 3 jours de travail suivies de 1 à 4 jours de repos	11	6	4	10	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	10:00	150	1500:00:00	1502:00:00	1607:00:00

N°190	DPSP21	4-95-800	Div d'appui	Agents et encadrants unité appui soirée	14h00/22h00 entre le 1er octobre et le 30 avril 16h00/0h00 entre le 1er mai et le 30 septembre	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	2 semaines	travail du mardi au vendredi en semaine 1 ; lundi, mardi, du vendredi au dimanche en semaine 2	9	4	1	13	1	25	2	incluse dans le temps de travail	08:00	190	1520:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°191	DPSP22	4-42-800	Ss dir de l'état major	Agents et encadrants SCOP jour	6h30/14h30 ou 13h30/21h30	4	travail en roulement du lundi au dimanche	12 semaines	Séquences de 4 jours de travail suivies de 2 jours de repos	56	24	4	21	1	25	2	incluse dans le temps de travail	08:00	190	1520:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°192	DPSP23 et 24	4_43_900	Ss dir de l'état major	Agents et encadrants SCOP soirée et idem matin	14h/23h ; 6h30/15h30	4	Travail en roulement du lundi au dimanche	2 semaines	travail 5 jours dont un WE en semaine 1 et 3 jours de la semaine 2	9	4	2	8	1	25	2	incluse dans le temps de travail	09:00	169	1521:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°193	DPSP25	1_52_730	DT	Agents et encadrants unité de vidéo verbalisation	7h/14h30 12h30/20h	1	Alternance matin/après-midi	2 semaines	travail du lundi au samedi en semaine 1 et du mardi au vendredi en semaine 2	10	4	0	18	1	25	2	incluse dans le temps de travail	07:30	211	1582:30:00	1586:00:00	1607:00:00
N°194	DPSP26	4_2411_730	DAPPV	Agents et encadrants médiateurs	10h30/18h00 ou 14h30/22h00 entre le 1er octobre et le 31 mai et 16h00/23h30 entre le 1er juin et le 30 septembre	4	travail en roulement du lundi au dimanche	5 semaines	séquences de 3 à 5 jours de travail suivies de 1 à 3 repos	24	10	1	16	1	25	2	incluse dans le temps de travail	07:30	203	1522:30:00	1523:00:00	1607:00:00
N°195	DPSP27	4-147-800	DAPPV	Agents et encadrants UASA	7h/15h ou 14h/22h	4	travail en roulement du lundi au dimanche	3 semaines		14	6	1	21	1	25	2	incluse dans le temps de travail	08:00	190	1520:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°196	DPSP28	4-147-800	Toutes Sous- Direction	Encadrants selon les horaires prévus à la fiche de poste	Prise de service au plus tôt à 7h, fin au plus tard à 24h selon fiche de poste	4	travail en roulement du lundi au dimanche	3 semaines		14	6	1	21	1	25	2	incluse dans le temps de travail	08:00	190	1520:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°197	DPSP29	4_42_800	Toutes Sous- Direction	Encadrants selon les horaires prévus à la fiche de poste	Prise de service au plus tôt à 7h, fin au plus tard à 24h selon fiche de poste	4	travail en roulement du lundi au dimanche	6 semaines	4 jours de travail suivis de 2 jours de repos	28	12	2	21	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	08:00	190	1520:00:00	1523:00:00	1607:00:00
N°198	DPSP30	5_4333_1000	Sous-direction de l'état major	Agents et encadrants nuit SCOP	21h/7h	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	13 semaines		49	26	16	15	1	25	2	incluse dans le temps de travail	10:00	150	1500:00:00	1502:00:00	1607:00:00

Annexe 3

Choix des cycles par direction (DSIN)

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
								Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours travaillés	Nb de jours de repos											
											Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°199	DSIN 1		STIPS	DATACENTER	6H/13H45 ou 13H15/21H	0		1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	22	1	25	2	incluse dans le temps de travail	07:45	207	1604:15:00	1607:00:00	1607:00:00
N°200	DSIN 2		STIPS	EDITIQUE	8H10/16h00 ou 9h10/17h00	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	Repos fixe lundi au vendredi	5	2	0	8,5	1	25	2	45 minutes hors temps de travail	07:05	220,5	1561:52:30	1565:00:00	1607:00:00

Numéro Ville	Nomenclature direction	Référence dans le recueil	Direction	Service	Fonctions	Bornes horaires	Sujétion	Motif	Description du cycle de travail					Nb JRTT libres maximal	Journée de solidarité	Congés annuels	Jours de fractionnement	Modalités de Pause	Temps de travail effectif moyen	Nb jours de travail sur l'année	Temps travaillé sur l'année	Temps de travail en fonction du niveau de sujétion	Temps de référence avant sujétion
									Durée de cycle	Déroulement	Nb de jours ouvrés	Nb de jours de repos											
												Repos hebdomadaires	JRTT intégrés										
N°201	DVD 1		DVD	SPV	Centre de maintenance et approvisionnement	7h30/11h39 - 12h24/16h14 (15h14 le jeudi)	1	travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:47	203,5	1583:54:30	1586:00:00	1607:00:00
N°202	DVD 2		DVD	Mission tramway	AM	7h45/12h06 - 12h45/16h12 ou 16h30 le vendredi. Nuit : 20h20/5h	3	Travail au moins 20 nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	8	1	25	2	39 min hors temps de travail	07:50	197	1543:10:00	1544:00:00	1607:00:00
N°203	DVD 3	2-52-745	DVD	SVP LEMVP	AT et ATP	7h30/16h	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	27,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:45	201,5	1561:37:30	1565:00:00	1607:00:00
N°204	DVD 4		DVD	SPV SSOA		Entre 7h30 et 16h45 (12h le vendredi). La nuit : 21h/6h	4	Travail au moins 35 nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	31,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:42	197,5	1520:45:00	1523:00:00	1607:00:00
N°205	DVD 5		DVD	SD	Fourrières	8h30/17h10 (16h35 le vendredi)	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	2	52 min hors temps de travail	07:41	203,5	1563:33:30	1565:00:00	1607:00:00
N°206	DVD 6		DVD	SD	Préfourrières 24/24	6h11/14h48 ou 14h12-22h49 ; 7h41/16h23 ou 12h17-20h54	4	travail en roulement du lundi au dimanche	8 semaines (56 jours)	5 jours de travail suivis de 3 jours non travaillés	35	16	5	19,5	1	25	2	30 min incluse dans le temps de travail	08:37	176,5	1520:50:30	1523:00:00	1607:00:00
N°207	DVD 7		DVD	SD	Préfourrières nuit	22h45/6h44	5	Totalité du temps de travail effectué de nuit	8 semaines (56 jours)	5 jours de travail suivis de 3 jours non travaillés	35	16	5	19	1	25	2	30 min incluse dans le temps de travail	08:29	177	1501:33:00	1502:00:00	1607:00:00
N°208	DVD 8		DVD	Délégation aux territoires	SMEP brigade spécialisée	7h/12h-13h/16h22	4	Travail au moins 35 nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	47	1	25	2	1 heure hors temps de travail	08:22	182	1522:44:00	1523:00:00	1607:00:00
N°209	DVD 9		DVD	PC Lutèce	Pupitreurs	6h30-14h56 ou 14h34 -22h	4	travail en roulement du lundi au dimanche	9 semaines (63 jours)	Pas de semaine type	43	18	2	25	1	25	2	40 min hors temps de travail	07:27	204	1519:48:00	1523:00:00	1607:00:00
N°210	DVD 10		DVD	PC Lutèce	Atelier de comptage	7h30/11h25-12h06/16h01 (7h30-11h30 le vendredi)	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	2	1	25	2	41 min hors temps de travail	07:04	227	1604:08:00	1607:00:00	1607:00:00
N°211	DVD 11		DVD	Service du déplacement	Service du stationnement concédé	8h/16h24	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	24,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:39	204,5	1564:25:30	1565:00:00	1607:00:00
N°212	DVD 12		DVD	Inspection générale des carrières	Brigade de surveillance	17h15/12h06-13h/16h30 (7h15-12h16 le vendredi)	3	travail insalubre ou dangereux en extérieur ou en milieu confiné	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28	1	25	2	54 min hors temps de travail	07:41	201	1544:21:00	1544:00:00	1607:00:00
N°213	DVD 13		DVD	Inspection générale des carrières	Surveillants de travaux	7h40/11h39-12h24/16h18	0		1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:53	203,5	1604:15:30	1607:00:00	1607:00:00
N°214	DVD 14		DVD	Canaux Ourcq Touristique	Secteurs	7h45/12h-12h45/16h30 (15h55 le vendredi)	1	travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	28	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:53	201	1584:33:00	1586:00:00	1607:00:00
N°215	DVD 15		DVD	Canaux Ourcq Touristique	Bureaux, magasins, ateliers	7h50/12h-12h45/16h30 (15h45 le vendredi)	1	travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	25	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:46	204	1584:24:00	1586:00:00	1607:00:00
N°216	DVD 16		DVD	Canaux Ourcq Touristique	Equipe travaux	7h45-12h / 12h45-17h20	0		1 semaine	travail 4 jours dans la semaine	4	2	1	3	1	25	2	45 min hors temps de travail	08:50	182	1607:40:00	1607:00:00	1607:00:00
N°217	DVD 17 et 18		DVD	Canaux Ourcq Touristique	Roulement 2*8	5h50/13h03 ou 12h45/19h58	4	travail en roulement du lundi au dimanche	9 semaines (63 jours)	6 jours de travail suivis de 3 jours de repos	43	18	2	1	1	25	2	Incluse dans le temps de travail	07:13	211	1522:43:00	1523:00:00	1607:00:00
N°218	DVD 19		DVD	Service des canaux	Roulement 3*8	Alternativement 5h45/13h30 ; 13h05/20h50 ; 20h25/ 6h10. Jours de "volant" : 7h45/12h10-12h45/16h45	6	travail en 3*8	18 semaines (126 jours)	séquences de 3 jours de travail suivis de 1 à 5 repos	72	26	18	1	1	25	2	Incluse dans le temps de travail sauf semaines volantes	08:25	176	1481:20:00	1481:00:00	1607:00:00
N°219	DVD 20		DVD	Service des canaux	CCGG - exploitation magasin	7h45-12h/12h45-16h30 (16h le jeudi, 15h50 le vendredi)	1	travail à pénibilité physique en horaires de journée	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	25	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:46	204	1584:24:00	1586:00:00	1607:00:00
N°220	DVD 21		DVD	Service des canaux	CCGG - Encadrement éclusiers	prise de service à 7h45 ; fin de service à 16h30 au plus tard	1	travail à pénibilité physique en horaires de journée	2 semaines	travail du lundi au samedi puis du mardi au vendredi la semaine suivante	10	4	0	25	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:46	204	1584:24:00	1586:00:00	1607:00:00
N°221	DVD 22		DVD	Service des canaux	Eclusiers "volants"	8h/12h-12h45/15h55	4	travail en roulement du lundi au dimanche	9 semaines (63 jours)	6 jours de travail suivis de 3 jours de repos	43	18	2	2	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:10	212	1519:20:00	1523:00:00	1607:00:00
N°222	DVD 23 et 24		DVD	STBP	Surveillants de travaux et maintenance tunnel	7h24 à 16h30 (11h30 le vendredi) nuit travaillée	4	Travail au moins 35 nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	22	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:21	207	1521:27:00	1523:00:00	1607:00:00
N°223	DVD 25		DVD	STBP	Atelier de maintenance RDC	Entre 7h30 et 16h02	4	Travail au moins 35 nuits par an	1 semaine	travail du lundi au vendredi	5	2	0	24	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:25	205	1520:25:00	1523:00:00	1607:00:00
N°224	DVD 26		DVD	STBP	3*8 en continu	Alternativement 6h30/14h45 ; 14h30/22h45 ; 22h30/6h45	6	travail en 3*8	12 semaines	Travail en roulement sur tous les jours de la semaine	49	24	11	2,5	1	25	1	30 minutes incluses dans le temps de travail	08:15	179,5	1480:52:30	1481:00:00	1607:00:00
N°225	DVD 27		DVD	STBP	AMIR	7H30 - 16H03 (15H33 le vendredi)	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	Travail du lundi au vendredi	5	2	0	44	1	25	2	incluse dans le temps de travail	08:27	185	1563:15:00	1565:00:00	1607:00:00
N°226	DVD 28		DVD	Délégation aux territoires	STV	7h45/11h39-12h24/16h23	0		1 semaine	Travail du lundi au vendredi	5	2	0	25,5	1	25	2	45 min hors temps de travail	07:53	203,5	1604:15:30	1607:00:00	1607:00:00
N°227	DVD 29		DVD	Délégation aux territoires	SMEP Brigade est	6h/13h40	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	Travail du lundi au vendredi	5	2	0	25	1	25	2	30 min incluse dans le temps de travail	07:40	204	1564:00:00	1565:00:00	1607:00:00
N°228	DVD 30		DVD	Délégation aux territoires	SMEP Brigade centre ouest nord releveurs	7h30/12h-13h/16h10	2	Travail en milieu contraignant	1 semaine	Travail du lundi au vendredi	5	2	0	25	1	25	2	1 heure hors temps de travail	07:40	204	1564:00:00	1565:00:00	1607:00:00